



JOURNÉES DES VENTES CARITATIVES À LA BEI SEMAINE DU 14 NOVEMBRE 2016 INFORMATIONS AUX CANDIDATS

Cinzia Prometti & Sarah Slaughter
Banque européenne d'investissement
Département Responsabilité Sociale d'Entreprise
☎ 4379 83514 & 4379 88390
✉ csr@eib.org

INFORMATIONS

La Banque européenne d'investissement a le plaisir d'annoncer que les **journées de ventes caritatives** se tiendront la semaine du **14 novembre 2016, de 9h00 à 17h00 en son siège à Luxembourg-Kirchberg.**

La BEI peut accueillir jusqu'à 6 associations maximum par jour. Le nombre exact des associations sera établi par la BEI en fonction de l'optimisation des lieux.

Un tirage au sort sera organisé le vendredi **28 octobre 2016** au siège de la BEI à 10h00, au cours duquel sera fixée la date de présence de chaque association sélectionnée, en présence de leurs représentants.

Public concerné	Organismes caritatifs remplissant les critères de sélection décrits ci-dessous.
Calendrier	Les journées de ventes caritatives sont organisées la semaine du 14 novembre 2016.
Date limite pour l'inscription	Les demandes d'autorisation de stand sont à envoyer à csr@eib.org jusqu'au 21 octobre 2016 au plus tard. Toute demande doit être accompagnée des preuves que l'association satisfait aux critères d'éligibilité tels que décrits ci-dessous ainsi que d'une brève description des activités de l'association, et notamment de son but caritatif.
Demandes irrecevables	Si la demande de l'association est irrecevable, selon les critères de sélection, l'organisme en est informé par e-mail.
Demandes recevables	Si la demande de l'association est recevable, selon les critères de sélection, un représentant est invité à participer aux tirages au sort organisé : <ul style="list-style-type: none">○ pour sélectionner les associations, en cas de dépassement des demandes○ pour fixer les dates de présence de chaque association retenue
Limite du nombre de participants	La BEI peut accueillir jusqu'à 6 associations maximum par jour. Le nombre exact des associations sera établi par la BEI en fonction de l'optimisation des lieux. En cas de dépassement du nombre de demandes, un tirage au sort est organisé et les représentants de chaque association retenue sont invités à y assister.
Dates de présence	Les dates de présence sont fixées par tirage au sort. Les représentants de chaque association retenue sont invités à y assister.
Localisation des stands	Les stands sont localisés au « Green Point », un lieu de grand passage entre la Cafétéria et les ascenseurs pour le Restaurant.
Matériel	La BEI met à la disposition des participants 2 tables + 4 chaises par stand
Droit applicable	Le droit Luxembourgeois est d'application.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Sont considérées comme éligibles les associations:

Critère 1 :

- 1. Inscrites au Registre National du Commerce et des Sociétés du Luxembourg en tant qu'association à but non lucratif.**

ET

Critère 2, au moins un des deux critères :

- 2.1. Associations agréées par le Ministère des Affaires Étrangères du Grand-Duché de Luxembourg.**

La liste des associations agréées est disponible à sur le site du Ministère à l'adresse:

<http://www.gouvernement.lu/4737059/ong-partenaires>

OU

- 2.2. Associations qui figurent dans la liste de l'Administration des contributions directes du Grand-Duché.**

La liste des associations éligibles est disponible à l'adresse :

http://www.impotsdirects.public.lu/az//libera_dons/index.html

La BEI se réserve le droit de refuser/accepter les associations sur base de leurs objets sociaux.